Angles d'Attac

association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens et citoyennes.

Bulletin d'information mensuel d'Attac Suisse, Rue des Savoises 15, 1205 Genève – www.suisse.attac.org

Numéro 47 – décembre 07

>>>SOMMAIRE>>>

JAB 2500 BIENNE 4

Retours à attac, rte de Jussy 14b, 1226 Thônex

>>> Embarquement pour l'Autre Davos >>>

À l'occasion de l'Autre Davos 2008, attac suisse invite à s'embarquer à Zurich pour une croisière à bord du navire de luxe "MS Néolibéralisme".

Le système de l'économie mondiale nous fait penser à un navire de croisière : de plus en plus élitaire et excessif, un monde factice fait de luxe et d'opulence, dérivant à travers les mers du globe, polluant l'environnement et axé sur l'exploitation du travail et des ressources pour sa survie – mais présenté comme reposant, bénéfique et accessible à toutes et tous.

L'association attac est convaincue que ce modèle du "navire de luxe" est extrêmement néfaste et doit être aboli. C'est ce thème que nous voulons évoquer le 26 janvier 2008, lors d'un forum d'une journée au Volkshaus de Zurich, avec votre soutien.

L'embarquement se fera à partir de 13 heures avec des ateliers, des actions et des stands d'information, sous forme de postes à parcourir sous le signe du navire de croisière ; le voyage durera tout l'après-midi. Le soir aura lieu un rassemblement avec la participation de Tariq Ali et d'autres intervenant-e-s qui nous parlerons des crises du néolibéralisme et du néocolonialisme, et des alternatives possibles.

Les stations ou postes de l'après-midi seront conçus et animés par des membres d'attac et d'autres organisations. Nous nous réjouissons de recevoir vos propositions de participation active. Voici quelques idées et les thèmes qu'elles pourraient symboliser :

- Station météo : questions conjoncturelles
- Boutique hors taxes : commerce mondial
- Lobby (hall d'accueil) : la puissance des lobbies
- Buffet de bord : politique et surproduction alimentaire dans les pays industrialisés
- Personnel : dégradation des conditions de travail
- Pont du capitaine : l'élite dirigeante : direction responsable ou dirigeants prédateurs ?
- Bateaux de sauvetage : les alternatives
- Oasis fiscale : politique fiscale
- Ports d'escale : quelle situation dans les pays lointains après le passage du navire de luxe ? La situation des pays en développement
- Océans du globe : situation environnementale

Toute personne qui souhaite participer et organiser un poste est priée de contacter la commission Autre Davos pour les informations pratiques. Nous projetons d'avoir des stations animées et riches en contenus, qui peuvent être visitées tout l'après-midi. Nous fournirons une aide pour la mise en place et le démontage des postes et disposons d'une série d'éléments décoratifs symbolisant un bateau, mais sommes ouvert-e-s à toute autre proposition ou idée de décoration.

La commission Autre Davos d'attac suisse. Contact par email : schweiz@attac.org



>>>AGENDA>>>

>National>

Samedi 1er décembre, 13h

Coordination nationale d'attac suisse
restaurant Casa d'Italia, Berne.

Vendredi 7 au dimanche 9 décembre

Le CETIM organise un symposium sous le titre de « Coopération internationale, développement, aide au développement... De quoi parle-t-on au juste ? ». Voir article dans ce numéro, télécharger le programme en ligne.

Mercredi 19 décembre

Remise de la Planète noire à Peter Brabeck-Letmathe, directeur de Nestlé par la fondation allemande Ethecon et conférence de presse à Vevey.

>Genève>

Mardi 27 novembre, 18h30

Le comité unitaire (dont fait partie attac) pour les initiatives 130 et 131 invite au débat sur les votations du 16 décembre. Le débat sera précédé par la projection du film d'attac « Permis d'évader ». Intervenant d'attac : Olivier Dumont. Uni Mail, bd. du Pont-d'Arve 40, Genève.

Samedi 1er décembre, 14h30

Action symbolique de la campagne fiscalité à Genève lors de l'Escalade. Rendez-vous devant le Grand Théâtre.

Lundi 3 décembre, 19h

Café altermondialiste sur les enjeux actuels en matière de fiscalité et discussion sur les initiatives genevoises de taxation des hauts revenus et fortunes, Café Gervaise, bd. James Fazy 4b, Genève.

Samedi 8 décembre

Action symbolique de la campagne fiscalité en vue des votations du 16 décembre. Lieu et heure encore à fixer.

Mercredi 19 décembre

Réunion du comité pour réfléchir sur la dynamique de groupe et notre manière de travailler ensemble, Maison des Associations, rue des Savoises 15, Genève.

>>> Votation genevoise du 16 décembre >>>

Les impôts, faut-il le rappeler, ont pour fonction principale de donner à l'Etat les moyens d'assurer le bien-être général. Ils sont essentiels pour financer les services publics qui permettent d'avoir des prestations décentes dans le domaine de la santé, de l'éducation, des transports, de l'environnement, des services sociaux, de la culture ou encore du sport.

Si l'on se réfère à la Constitution fédérale, chaque citoyen se doit de contribuer aux biens de la collectivité publique en fonction de ses capacités économiques. Cependant, la politique néo-libérale, de plus en plus omniprésente à Genève, en Suisse et dans le monde, tente d'offrir toujours plus d'opportunités aux plus riches de se soustraire à leur devoir de contribuable. Les premiers à en bénéficier sont toujours les personnes les plus aisées, les entreprises qui dégagent les plus gros bénéfices ou encore les plus gros actionnaires - comme le prouve une nouvelle fois la loi fédérale sur la réforme de l'imposition des entreprises qui sera soumise au peuple en février prochain. Ces cadeaux fiscaux qui avantagent en premier lieu les plus riches, accentuent dangereusement le déficit structurel des communes, des cantons et de la Confédération. La politique des caisses vides menée par la droite pousse à la privatisation des services publics et met en péril l'Etat social et la solidarité citoyenne sur laquelle sont basées les démocraties.

Un véritable système fiscal équitable est un système d'impôt progressif qui permet aux plus aisés de contribuer plus fortement, proportionnellement à leur revenu. C'est la raison pour laquelle attac défend l'initiative populaire pour la « suppression des cadeaux fiscaux au profit des très hauts revenus » et également celle en faveur d'une « contribution temporaire de solidarité des grandes fortunes ». Ces deux initiatives se dirigent justement vers un système plus juste qui ne prétérite pas les couches sociales les moins favorisées.

Concernant le projet de loi sur la « diminution de l'impôt sur le capital des personnes morales », attac s'y oppose ouvertement. En effet, cette loi a pour objectif principal de favoriser la compétitivité des entreprises genevoises au niveau national et international. Cette compétition fiscale insensée entraîne, à long terme, une concurrence déloyale qui ne peut avoir que des effets néfastes pour l'ensemble de la population suisse, mais désavantage les pays qui nous entourent et surtout les pays en voie de développement. Même si les entreprises genevoises sont en compétition avec celles de Zurich, il est illusoire de croire, qu'on pourra résoudre la question en participant à cette course vers le bas. Il faut mettre fin à cette logique inique : logique qui nuira systématiquement aux PME et aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer aussi facilement que les grandes sociétés pour en profiter.

Pour toutes ces raisons, attac exige qu'on ait une fiscalité juste et qu'on mette fin à la compétition en matière fiscale. Que l'on vote donc OUI aux deux initiatives 130-131 et NON au projet de loi 8641, et que l'on se prononce également contre la nouvelle loi fédérale sur la réforme de l'imposition des entreprises le 24 février 2008 qui s'inscrit dans la même logique.

>>> UDC : urgence démocratique à mettre fin à l'imposture politique >>>

En complément aux commentaires à chaud sur la nouvelle percée électorale de l'UDC, la réflexion qui suit cherche à inscrire le phénomène dans la durée afin d'en mieux saisir les enjeux. Elle prolonge les thèses du livre de Pietro Boschetti "La conquête du pouvoir. Essai sur la montée de l'UDC" (Zoé, 2007), tableau lumineux de l'histoire du pays depuis la Seconde Guerre mondiale, dont les médias et les politiciens ne se sont hélas que trop peu nourris durant la campagne. Le lien semble pourtant manifeste entre trois décennies de néolibéralisme, l'insécurité sociale et économique qui en découle, et l'habile récupération qu'en fait l'UDC à la faveur des transformations survenues depuis une dizaine d'années dans la presse.

Alors que plusieurs éditorialistes se félicitent du retour de l'emploi - passant bien vite sur la « qualité » des nouveaux contrats -, la réalité paraît moins rose. Si, prise dans son ensemble, l'économie suisse connaît une indéniable embellie, les disparités entre les couches sociales sautent pourtant aux yeux. C'est bien connu : les statistiques reflètent une moyenne arithmétique, au détriment des écarts sociologiques considérables entre le « haut » et le « bas ». Tandis que le nombre de personnes au revenu inférieur à 1700 francs par mois est passé de 400'000 à 600'000 (+50%) en vingt ans, la Suisse recensait 116 milliardaires en 2006, contre...17 en 1989 (+600% !). Sans oublier que derrière le taux de chômage officiel se cache un sous-emploi (employés à temps partiel voulant travailler davantage) de 9,8% des personnes actives, selon l'Office fédéral de la statistique : un indicateur essentiel de la précarisation galopante.

Annoncée par le « moins d'Etat », slogan des radicaux aux élections de 1979, cette vague de déstabilisation se décline sur le mode de la peur de l'autre depuis la votation sur l'Espace économique européen. Mais ceux qu'attire l'UDC à grand renfort d'amalgames et de préjugés (sur les baisses d'impôts prétendument favorables aux démunis, sur les « bons » et les « mauvais » étrangers, les « fainéants » ou les « méritants », les « abus », etc.) sont pris en otage : cette formation politique ne cesse d'attiser, par ses messages simplistes, l'insécurité qu'elle-même condamne pourtant. C'est le même parti se réclamant, dans son appellation germanophone, l'ami « du peuple » qui tend à démanteler la législation sociale mise en place durant les Trente Glorieuses. Opposition à la hausse des rentes AVS, réduction des prestations AI, abandon de la progressivité de l'impôt, libéralisation de l'agriculture : les exemples qui montrent l'orientation radicalement antidémocratique du parti foisonnent. Risquons une hypothèse : trop intelligents pour être racistes, les pontes de l'UDC n'utilisent la xénophobie comme carotte que pour mieux asséner des coups de bâton néolibéraux, au profit des grandes entreprises et des actionnaires millionnaires. Corollaire direct : la droite traditionnelle a beau jeu de fustiger le penchant nationaliste-conservateur de l'Union « démocratique » du « centre ». Car, pour ce qui relève non de la façade mais du cœur même de son programme, la politique sociale et économique, la grande famille bourgeoise fait preuve d'un esprit de corps à toute épreuve.

Reste le verdict des urnes : près de 30% des votants ont accordé leur suffrage à un parti tout sauf populaire. Comment expliquer un tel paradoxe ? Comment une telle imposture peut-elle exister ? D'une part, l'étude pertinente de l'institut GFS ("Le Temps" du 15 octobre) montre le risque accru, encouru par les électeurs UDC, de tomber dans le piège, vu leur formation sensiblement inférieure à celle des partisans du PS et, surtout, des Verts. D'autre part, les changements profonds survenus en dix ans dans le paysage médiatique servent de puissant tremplin aux « idées » de l'UDC. La « société du spectacle », chère à Guy Debord, déploie plus que jamais ses effets. Transformés en produits de consommation comme les autres, nombre de médias ont fait du sensationnel leur vache à lait. A la fin du XIXe siècle, Gustave Le Bon avait montré dans sa "Psychologie des foules" l'équation « affirmer-répéter-convaincre ». L'exploitation du filon faits divers (sur la délinquance juvénile, la criminalité étrangère, les violences sexuelles, les « chiens dangereux », etc.), répétés à l'envi, produit un effet de réel en termes de peur et de réflexes défensifs.



Dessin de Mix et Remix

Or, comprendre, c'est compliquer, nuancer. Il est temps que la presse, l'école, le politique expliquent la relation entre violence symbolique de l'économie et violence physique des laissés-pour-compte, entre perte des solidarités sociales et repli sur soi, au lieu de transformer insidieusement la question sociale de l'insécurité en une question culturelle - bel euphémisme - ou ethnique. Une causalité certes oblique, indirecte, ni sexy ni racoleuse. Mais « la plus vieille démocratie du monde » n'a-t-elle pas les moyens de s'offrir le luxe de l'intelligence sur les vrais enjeux de société (écologie, contre-réforme fiscale, retraites et 2e pilier, primes maladie, etc.) ? Porte-voix des Lumières avant de se donner la mort pour éviter l'échafaud, Condorcet, dans ses "Mémoires sur l'instruction publique" (1791), rêvait déjà d'un vrai débat : « C'est l'ignorance trop générale de l'arithmétique politique qui fait (...) des finances, du mouvement des effets publics, autant de sciences occultes, et, pour les intrigants qui les pratiquent, autant de moyens d'acquérir une influence perfide sur les lois qu'ils corrompent, sur les finances où ils répandent l'obscurité et le désordre. » Puisse son avertissement être pris en considération au cours de la prochaine législature.

Grégoire Gonin
Licencié en histoire et sciences politique de l'UNIL

Note : cet article a été publié dans Le Temps du 9 novembre 2007

>>>AGENDA>>>

>Vaud>

Mardi 11 décembre, 20h

Assemblée générale, Pôle Sud, salle Aïda (rez-de-ch.), Av. J-J Mercier 3, Lausanne-Flon.

Jeudi 20 au samedi 22 décembre

Diverses actions de rue du groupe Fiscalité dans le cadre du référendum fédéral sur la réforme de la fiscalité des entreprises II. Renseignements : vaud@attac.org.

Jeudi 17 janvier, 20h

Réunion du groupe Multinationales et mondialisation, Librairie Basta, rue du Petit-Rocher 4, Lausanne-Chauderon.

>Fribourg>

4 Dezember 2007, 19:15 Uhr

Universität Fribourg, Kinosaal 2029 (Av. Europe 20) : Kassenkampf der Film mit anschliessendem Aperitif offeriert von der Fachschaft Sozialarbeit und Sozialpolitik.

10 Dezember 2007, 19:30 Uhr

Centre Fries (Rue G. Techtermann 8) : Steuern sind zum Steuern da ! Diskussionsabend über die fiskalpolitische Aktualität.

>Neuchâtel>

Mardi 4 décembre, 20h

Prochaine réunion du comité d'attac, Bistrot de l'Arrosée, Neuchâtel.

>Valais>

Vendredi 7 décembre, 19h00

Assemblée générale d'attac valais, suivie d'un apéritif, Espace Totem, rue de Loèche, 1950 Sion.

>>> Partenariat public-pri

Il y a quelques jours, le 10 novembre, le journal Le Temps **publiait un article présentant le « PPP », soit Partenariat-Public-Privé, comme une alternative pour la réalisation de grands projets, que ce soit la 3e voie CFF entre Genève et Lausanne ou le Transrun entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.**

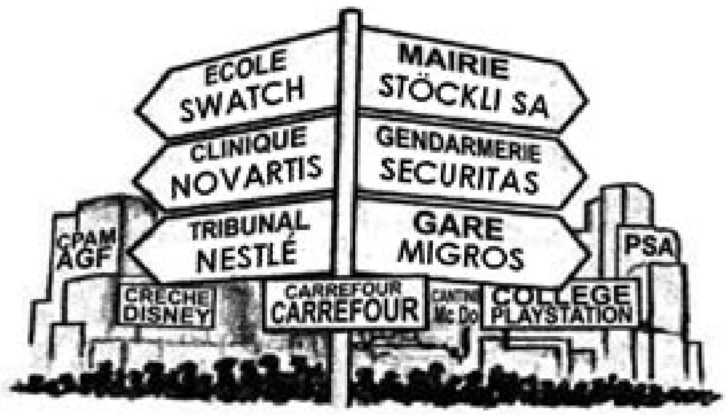
De quoi s'agit-il ? Concrètement, on peut résumer la notion de PPP de la façon suivante : une entité publique, soumise à la nécessité de réaliser une infrastructure d'importance, choisit de déléguer cette tâche à une société ou un consortium privé plutôt que de la financer par des recettes publiques. C'est ce qu'a fait notamment Neuchâtel pour la construction du nouveau stade de la Maladière et c'est aussi ce que propose la municipalité biennoise pour la construction d'une nouvelle patinoire et d'un nouveau stade de foot dans les Champs-de-Boujean (projet soumis à votation communale le 9 décembre).

Alors que ce procédé fait apparaître l'avantage d'éviter à la collectivité d'immobiliser de grosses sommes pour de longues durées, le texte suivant, publié par l'INRS à la demande de la Fédération canadienne des municipalités, montre les limites de cette approche qui consiste fondamentalement à confier aux privés des tâches publiques.

Si on accepte une définition large de la formule des partenariats public-privé (PPP), on constate rapidement qu'ils ne constituent, dans le monde municipal, ni une révolution ni même une véritable nouveauté : que des travaux ponctuels, et même l'opération en continu d'un service soient confiés à des entreprises privées ne date pas d'hier. Ce qui est toutefois un peu différent avec les PPP, selon la formule en vogue actuellement, par rapport aux formes plus anciennes de collaboration entre le public et le privé, c'est une plus grande implication qu'auparavant du partenaire privé, notamment dans le financement des immobilisations et une plus longue durée des engagements mutuels.

Les PPP ne sont pas une panacée, un médicament miracle qui permettrait de solutionner tous les problèmes, partout et toujours. Plus particulièrement dans le cas des municipalités, les PPP **n'offrent pas de solution magique au réel problème de financement** de leurs infrastructures (le financement des infrastructures qui est le principal et souvent le seul vrai problème des municipalités).

Le problème du financement des infrastructures municipales ne tient cependant pas à la disponibilité des fonds nécessaires, ni à l'accès aux marchés financiers, ni à la cote de crédit, ni non plus au coût des emprunts directe-



ment contractés par les municipalités : pour investir dans leurs infrastructures, les municipalités peuvent facilement emprunter pratiquement tout ce dont elles ont besoin et ce, à un taux tout à fait avantageux. À vrai dire, presque personne ne conteste cette évidence qui crève les yeux. **Laisser au partenaire privé la responsabilité d'assumer le financement,** alors que le financement municipal classique est simple, relativement facile et surtout bien meilleur marché que l'équivalent privé, **c'est une mauvaise solution à un problème inexistant** ; mais il n'en demeure pas moins que certains ont intérêt à ce qu'on pense qu'il y a des problèmes… parce qu'ils ont des solutions à nous vendre !

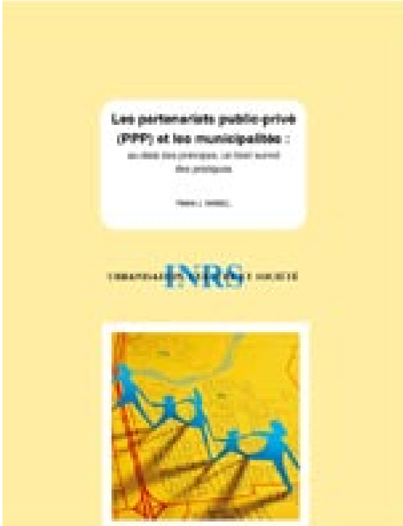
À cet égard, on peut souligner qu'en faisant la promotion des PPP, un des objectifs mis en avant par nos gouvernements est d'ouvrir de nouvelles occasions d'affaires aux investisseurs ; plus précisément, on insiste sur le fait que nos fonds de pension (qui sont responsables de faire fructifier nos épargnes) en sont réduits à chercher ailleurs des occasions d'investir dans l'eau ou dans les transports en commun. Incidemment, cela revient à admettre cette évidence : les PPP offrent aux investisseurs un meilleur rendement que les obligations municipales qui normalement financent les mêmes travaux pour les mêmes services municipaux. Est-il possible d'offrir un meilleur rendement aux investisseurs tout en permettant aux municipalités d'obtenir un meilleur rapport qualité-prix ?

Le problème de financement des infrastructures municipales ne concerne donc ni la disponibilité des fonds ni le coût d'emprunt : le principal problème tient au volume des revenus municipaux qui est souvent insuffisant (pour rembourser les emprunts) pour maintenir et accélérer, comme c'est souvent souhaitable, le rythme d'investissement dans l'entretien, la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures existantes. Or, les PPP n'offrent aucune solution magique à ce manque de revenus : en effet, **les sommes à verser chaque année au promoteur** sont, de toute façon, (plus ou moins) **du même ordre de grandeur que le seraient les remboursements annuels d'un emprunt municipal** contracté pour un projet classique.

En réalité, on retrouve une question tout à fait classique de finances publiques : la difficulté est de convaincre qu'il faut payer plus pour s'assurer que rien ne change (ce qui n'est pas très vendeur !). Comme les montants en cause à payer pour un PPP, que ce soit sous forme d'impôts ou de tarif, sont finalement assez semblables à ce que ce serait pour un service financé et livré de façon plus traditionnelle, le fait de recourir à un **PPP ne facilite pas en soi le nécessaire travail proprement politique qui consiste à persuader les contribuables de la nécessité immédiate d'efforts supplémentaires pour préserver l'avenir.** Par ailleurs, il est facile de constater que la construction de nouvelles infrastructures est toujours plus attrayante que l'investissement dans la réhabilitation et l'entretien des infrastructures existantes (et la mobilisation des ressources est plus facile pour les premières que pour les secondes). Or, **les PPP sont particulièrement utilisés pour la mise en route de nouveaux services et la construction de nouvelles infrastructures, précisément là où les problèmes sont les moins criants.**

La conception, puis la construction de A à Z d'un équipement neuf facilite probablement l'implication du privé ; inversement, le recours aux PPP pour réhabiliter l'existant soulève le problème de la relative ignorance de l'état des infrastructures sur lesquelles il faut intervenir. Et l'incertitude, comme l'information, a un prix.

Un des arguments fréquemment évoqués en faveur des PPP est



qu'ils permettraient une grande **flexibilité.** Mais de quelle flexibilité parle-t-on alors ? Les discussions préalables à la rédaction des devis sont plus ardues et plus longues dans le cas d'un PPP que dans le cas d'un projet classique. Y aurait-il alors plus de flexibilité en cours d'opération en mode PPP ? Oui et non : l'entrepreneur a tout intérêt à refuser d'emblée toute réouverture du contrat et à s'en tenir fermement à ce qui a été négocié au départ, quitte à accepter de modifier le projet en cours de route, moyennant des compensations conséquentes, car la flexibilité, elle aussi, a son prix. Un exemple anglais récent, entre autres, semble démontrer au contraire que **les PPP induisent des rigidités telles qu'ils contraignent les élus sur le long terme** et réduisent la marge de manœuvre dont ils disposent pour s'ajuster à des circonstances imprévues.

À vrai dire, la rigidité induite par les engagements à long terme constitue, paradoxalement, ce qui est, théoriquement, un des plus solides points en faveur des PPP. En effet, face à des budgets municipaux serrés, la tentation est parfois forte de différer certains travaux non urgents et de reporter parfois presque indéfiniment des investissements nécessaires, sans que cela ne nuise au fonctionnement à court terme. On peut ainsi reprocher aux municipalités, de manière trop souvent justifiée , une certaine négligence : elles ne font pas toujours preuve d'une grande constance. C'est dans ce contexte que les PPP permettent, en théorie, de garantir une plus grande régularité, dans la mesure où le contrat « bétonne » le rythme d'investissement. En pratique, toutefois, les choses ne sont pas si simples.

Chose certaine, **les PPP limitent l'imputabilité des élus** qui ne peuvent plus être tenus pour responsables des opérations au jour le jour. Avec un PPP d'une durée de trente ans, une nouvelle équipe municipale élue à l'automne 2006 pour un mandat de quatre ans n'aurait aucune marge de manœuvre sur un contrat signé en 1985 et venant à échéance en 2015. Chose encore plus claire (si j'ose dire), **les PPP réduisent la transparence** de la gestion des services. Chose tout aussi certaine, l'essence même de la formule des PPP, qui implique un lourd engagement financier à long terme du partenaire privé, a pour conséquence inéluctable de **réduire le degré de concurrence** qui n'est déjà pas aussi vive qu'on pourrait le souhaiter. Chose encore plus certaine, le **recours aux PPP** évince systématiquement les petites et moyennes entreprises locales et **favorise la concentration des entreprises.**

>>>IMPRESSUM>>>

Edité par Attac Suisse, paraît au moins 9x par année
Destiné aux membres et aux abonnés.
Impression et mise en page : Deltagraph Bienne
Tirage 2'000 exemplaires

ABONNEMENT (pour non-membres)

Veuillez verser 20 francs/année à l'attention d'Attac Suisse, rue des Savoises 15, 1205 Genève - CCP 17-762066-4 en mentionnant distinctement votre adresse.

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO :

Ounsi El Daïf, Roman Kuenzler, Michel Pellaton, Florence Proton, Sabrina Scardua.

prochaine parution début janvier 2008

>Traductions>

Attac a toujours besoin de traductrices et traducteurs, si vous pensez pouvoir aider, n'hésitez pas à vous inscrire sur coordi-trad.attac.org ou en envoyant un mail à coorditrad.ch@attac.org , ou par courrier postal auprès d'attac suisse

>Courrier des lecteurs et lectrices>

Réagissez, participez,
n'hésitez pas à nous envoyer vos réactions à :

Courrier de l'Angles d'ATTAC,
abs d'attac vaud, cp 5105, 1002 Lausanne
ou par mail: angles-ch@attac.org

>Internet>

On peut consulter les articles ou télécharger ce numéro en ligne sur www.suisse.attac.org , rubrique Angles d'ATTAC, colonne de droite.

>ADRESSES>

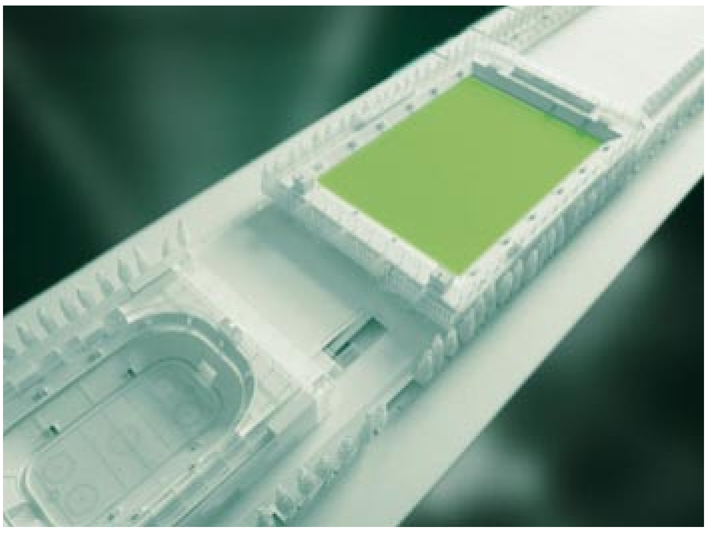
Vaud: Case 5105, 1002 Lausanne, vaud@attac.org
Genève: rue des Savoises 15, 1205 Genève, geneve@attac.org
Neuchâtel: Case postale 21, 2035 Corcelles
neuchatel@attac.org
Bern: Postfach 520, 3000 Bern, bern@attac.org
Zürich: Postfach 7457, 8023 Zürich, zurich@attac.org
Jura: Case postale 37, 2740 Moutier, jura@attac.org
Basel: Postfach, 4002 Basel, basel@attac.org
Ticino: c/o attac svizzera, rue des Savoises 15, 1205 Ginevra
Fribourg: Case 101, 1701 Fribourg, fribourg@attac.org
Bienne: Case 4314, 2500 Bienne 4, bienne@attac.org
Valais: Case Postale 2140, 1950 Sion 2, valais@attac.org

>>>

Dans le même ordre d'idée, un constat classique en matière de relations entre les municipalités et les entreprises privées a trait à **l'asymétrie de moyens et d'information ;** typiquement, une municipalité n'a, par exemple, qu'une seule usine d'assainissement des eaux usées et elle n'a et n'aura jamais qu'un seul contrat à octroyer dans ce dossier ; or, elle fait face à des entreprises qui disposent généralement de moyens considérablement plus importants que les siens et qui détiennent une expérience développée sur de très nombreux cas un peu partout dans le monde. L'un des deux joueurs a plus d'expérience et de ressources que l'autre.

Les PPP ne sont sans doute pas parfaits, certes, mais, globalement, ne seraient-ils pas tout de même avantageux ? Les promoteurs de la formule n'affirment-ils pas que, l'un dans l'autre, les quelques inconvénients inévitables et les rares faiblesses indéniables mais vénielles sont plus que largement compensés par de formidables avantages ? Le moins que l'on puisse dire c'est que les rares exemples de projets importants impliquant le monde municipal (l'eau à Hamilton ou le métro de Londres, par exemple) ne permettent certainement pas de conclure de façon nette et définitive que les PPP sont particulièrement avantageux, ni en ce qui concerne le prix, ni en ce qui a trait à la qualité du service. Le plus sincèrement du monde, je crois que la grande majorité des observateurs qui ne sont pas directement impliqués, ni dans un camp ni dans l'autre, conviendraient qu'en toute honnêteté, **on ne peut pas prétendre que les PPP sont plus avantageux pour les municipalités et leurs citoyens et contribuables.**

Ce texte est tiré d'une étude du Groupe de Recherche sur l'innovation municipale (GRIM - Canada). Son titre original est "Les partenariats public-privé (PPP) et les municipalités : au-delà des principes, un bref survol des pratiques", par Pierre J. Hamel. Le texte complet est mis en ligne à http://www.ucs.inrs.ca/pdf/PPPMun.pdf



Les stades de Bienne

Lors de son assemblée générale du 26 novembre, Attac Bienne a choisi d'appeler à voter Non au projet soumis à l'électorat le 9 décembre. Ce projet démesuré est loin d'être aussi économique qu'on tente de nous le faire croire. En outre, le financement par le biais du PPP (une *philosophie* selon E. Fehr, président de la commission) est assurément un procédé qui va à l'encontre des intérêts à long terme de la collectivité comme le montre l'article ci-dessus.

>>> Lausanne City Management ou un partenariat public-privé >>>

"Le City Management offre une identité unique pour l'ensemble du commerce lausannois et valide un argument de poids à savoir : Lausanne est, et restera, le plus grand centre commercial du canton !" voilà ce qu'on peut lire sur le site de la Fondation City Management Lausanne (www.city-management.ch) chargée de renforcer l'attractivité de Lausanne dans une dimension exclusivement mercantile. Ce qui est en jeu avec le "City management", c'est une manière de penser et d'organiser la ville en l'insérant ou non dans un projet urbain de long terme.

Objectif du City management

La politique du "City management" s'inscrit dans le cadre plus large de la politique de "marketing urbain" de la municipalité lausannoise. Celle-ci vise à mettre en évidence, tant pour les habitant-e-s qu'à l'extérieur de la ville, les avantages comparatifs de telle ou telle cité. Avec le volet "City management", DECLIC (association économique de commerces qui a développé le projet) a su dénicher ce qui faisait la véritable valeur de Lausanne, soit un centre de commerce et de loisirs : *"Le but global du "City management" est d'augmenter l'attractivité de l'hypercentre comme lieu d'achats et de divertissements et d'y augmenter la valeur ajoutée commerciale"*. Le cadre devant orienter le développement de la ville est ainsi posé dans le préavis No. 2006/51 du 28 septembre 2006 signé, au nom de la municipalité, par Daniel Brélaz.

S'il fallait un "City management", c'est parce que le commerce urbain aurait perdu environ 30% de son chiffre d'affaires depuis le développement des zones commerciales périphériques. Le professeur Antonio Da Cunha de l'Université de Lausanne réfute le lien direct entre développement de la périphérie et dépérissement du centre. Selon lui, la perte de vitalité du centre-ville n'est pas générale et ne concerne pas tout le monde. Il observe que depuis quelque temps, le cœur des affaires de la ville se renouvelle avec des activités à forte valeur ajoutée (luxe, banques, assurances, études d'avocats, bureaux de marketing se substituent aux petits commerces traditionnels ou aux logements habités par la classe moyenne).

Qui du privé, qui du public ?

Le City management, issu d'un partenariat public-privé, manque cruellement d'originalité et la dimension publique, collective, a été ensevelie sous la dimension privée. Dans un projet, dont le but global est le développement et la promotion de la ville, aucune référence n'est faite au tissu de sociabilité ou de convivialité que pourrait rechercher le citoyen ou la citoyenne. Seul-e-s les client-e-s et les consommateurs-trices semblent être les bienvenu-e-s au centre de Lausanne. Ce constat n'est pas étonnant lorsqu'on regarde de plus près les acteurs-trices qui ont participé à l'élaboration de la politique de "City management". Son Conseil de fondation se compose de deux représentants de la Commune (Daniel Brélaz et Silvia Zamora) et de sept représentant-e-s d'associations de commerces, parkings et tourisme (1). Alors qu'aucune consultation n'a été effectuée auprès des commerçant-e-s et restaurateurs-trices ni sur le fond, ni sur la taxe, ni la mise en œuvre du projet, on peut lire que *"le règlement d'application de cette taxe a été rédigée par Déclic. Il offre toutes les garanties nécessaires pour que les milieux commerçants restent maîtres de ce projet"*. Est-il habituel qu'une organisation privée rédige des règlements publics ?

Une taxation dégressive

Afin de revivifier le centre ville, tou-te-s les commerçant-e-s de détail, les cafés-restaurants et les parkings devront verser à la Fondation une taxe calculée au prorata du nombre de ses employé-e-s, y compris les bénévoles. Ce montant varie de CHF 240.- pour un commerce occupant un-e seul-e employé-e à plein temps à CHF 74.- pour une grande entreprise occupant 217 équivalent plein temps. Au delà, la taxe par employé ne cesse de diminuer puisqu'un plafond à été prévu à CHF 16000.-. Cette taxation est donc fortement dégressive et favorise les grands commerces au détriment des petits (2). Les 1,6 et 2,5 millions de francs ainsi récoltés par année, dont une participation de la Ville de CHF 750'000.-, serviront à financer des projets dit d'intérêt général : Halloween, les Fêtes de Noël, BD – FIL et des animations secondaires dont on ne sait encore rien. Enfin, on peut s'étonner que le syndic écologiste de Lausanne adhère à l'encouragement, inscrit dans le préavis, d'accéder en voiture au cœur de la ville. Un tarif préférentiel des parkings du centre devrait voir le jour le samedi. Le projet en détail ? difficile d'en dire plus.

Alors qu'il recevait un accueil chaleureux de la Droite mais aussi des Verts et du parti Socialiste, seul A gauche toute (POP/SolidaritéS) s'est opposé à ce projet. Dès l'annonce du projet, la fronde des commerçant-e-s s'était organisée sous la houlette de Muriel Testuz, tenancière du "Ptit Bar" du bout du Pont Bessière qui a créé l'Association Super City Management Non Merci ! (www.supercitymanagement-nonmerci.ch/). Aujourd'hui, l'association compte 425 membres et ce nombre augment de jour en jour. Une pétition de 1'100 signatures a été récoltée et des demandes de recours, 269 pour l'heure, sont attendues. Les opposant-e-s sont les petits ou moyens commerces, dont les kiosques indépendants, les boulangeries, les restaurateurs etc. Des acteurs inattendus ont rejoint les opposants. Le patron de Coop Suisse et la chaîne des pharmacies et parfumiers Sun store. Plusieurs petits commerces s'insurgent contre l'absence de la dimension de sociabilité. Ce n'est donc pas que les intérêts purement individuels et mercantiles qu'ils défendent.

Pour Antonio Da Cunha, *« les stratégies qui tournent autour de l'animation, du « teasing » urbain, finissent par se ressembler d'une ville à l'autre. Au point de réduire chaque cité au même stéréotype : un centre commercial transformé en paradis du shopping. En attendant des expertises sérieuses analysant leur efficacité et leur impact social » (3).*

– –

Notes :

(1) Les présidents de DECLIC, de l'"association des commerçants lausannois, de l'Association des parkings privés lausannois, du Trade Club (Grands magasins), de Lausanne Tourisme, du vice-président de GastroVaud et du city manager (secrétaire général de DECLIC)

(2) Il est à noter ici qu'aucun des autres "city managements" (Chaux-de-Fonds, Delémont, Lyon) n'ont mis en place un système de taxe obligatoire de financement.

(3) Interview d'Antonio Da Cunha, Le Temps, 26 juin 2007

PROGRAMME

VENDREDI 7 décembre 2007

20h00-22h30 | soirée d'ouverture -
Hommage à Thomas Sankara - UniMail salle R290
Présentation de l'objet du symposium
Invité-e-s : **Jean Ziegler, Samir Amin, Blandine Sankara, Florian Rochat (CETIM)** - Entrée libre

SAMEDI 8 décembre 2007

09h30-13h00 | Conférence générale d'ouverture - UniMail salle S150
1ère partie : présentation de la Déclaration sur le droit au développement (DDD). Intervenants : **Gustave Massiah (CRID), Florian Rochat (CETIM)**
2ème partie : le sens du mot développement et de la coopération internationale, en relation avec le contenu et la philosophie de la DDD. Invité-e-s : **Jean-Marie Harribey (ATTAC France) :** pourquoi est-il urgent de dissocier croissance et développement; **Catherine Schumperli (IUED, Genève) :** évolution de la coopération suisse; **Demba Moussa Dembélé (Forum africain des alternatives, Sénégal) :** regard critique du Sud sur le rôle et l'action des ONG dans la coopération internationale. Modération : **Michel Egger (Alliance Sud)**

15h00-16h30 | Ateliers proposés
Atelier 1 : En quoi le concept de la souveraineté alimentaire est une illustration de la coopération internationale ? Jardins de Cocagne, Uniterre, Espoir pour la faim, Plateforme pour une agriculture socialement durable
Atelier 2 : Les audits nationaux de la dette : outils indispensables de la coopération internationale effective ? CADTM
Atelier 3 : Quel engagement de la jeunesse dans la coopération internationale ? Echanges et Partenariats, E-Changer
Atelier 4 : Permis de polluer : traffic d'indulgences ou opportunité pour le Sud ? COTMEC

16H45-18h30 | Conférence - UniMail, salle S150
L'ALBA et la Banque du Sud : quelles nouvelles perspectives pour la coopération internationale ?
Invités : **Rémy Herrera, Eric Toussaint (CADTM)**

A 20h30 | Soirée culturelle à la Maison des Associations salle Gandhi
- buffet libanais (dès 19h30, payant) ;
- spectacle de slam-poésie par Julien Delmaire à l'occasion de la sortie de son livre CD «Nègre(s)»;
- projection de «Questions à la terre natale» de Samba Felix Ndiaye (2006) ;
- exposition des Jardins de Cocagne sur la souveraineté alimentaire

DIMANCHE 9 décembre 2007

09h30-11h00 | Ateliers proposés
Atelier 5: La propriété intellectuelle va-t-elle à l'encontre de la coopération internationale ? Quelle transmission savoir ? CSSR, MediCuba
Atelier 6: Aide au développement et importance des dynamiques endogènes de développement ? AITEC
Atelier 7: Passer de l'assistance aux droits des peuples : les biens publics mondiaux ? BPEM
Atelier 8: Comment le régime fiscal international sabote le développement des pays émergents? ATTAC Suisse

11h30-13h00 | Lancement de l'appel
Séance de travail sur l'appel et propositions d'amendements

>>> Symposium du CETIM : un temps de réflexion privilégié >>>

Du 7 au 9 décembre prochain, le CETIM organise un Symposium sous le titre de « Coopération internationale, développement, aide au développement... De quoi parle-t-on au juste ? ». L'objectif du Symposium est de permettre une large réflexion critique sur le sens de la coopération et de l'aide au développement.

L'ouverture de la manifestation, vendredi 7 décembre à 20h00 - orchestrée par Blandine Sankara, Jean-Ziegler, Samir Amin et Florien Rochat – rendra hommage à Thomas Sankara. La conférence du samedi 8 décembre dès 9h30, lancera l'évènement et les ateliers-débats qui se succèderont deux jours durant. Elle reviendra sur le texte fondateur des questions de développement et de coopération, à savoir, la Déclaration sur le droit au développement.
Adoptée le 4 décembre 1986 par les Nations Unies, ce texte est aujourd'hui sujet à l'amnésie de la « communauté internationale ». Pourtant, ce texte aux espoirs alternatifs avait été adopté à une écrasante majorité. Il fut porté par le Mouvement des non-alignés et venait couronner un quart de siècle d'efforts pour instaurer un nouvel ordre économique international plus juste, mettre un terme à l'impérialisme et au colonialisme, en réparer les séquelles et garantir la souveraineté des Etats, notamment du Sud, dans l'orientation de leur « développement ».
Quelque 20 années plus tard, la novlangue néolibérale s'est substituée, dans les textes des Nations Unies, au vocabulaire qui alliait la coopération aux notions de solidarité, d'autodétermination et de souveraineté nationale. La Déclaration du Millénaire est un exemple criant de ce virage de sens donné au développement et à la coopération.
Le développement même « durable » s'impose aujourd'hui comme la doctrine officielle des organisations internationales. Le programme de développement qu'elle sous-tend repose sur la poursuite d'une croissance économique infinie, supposée être compatible avec le maintien des équilibres naturels et la résolution des problèmes sociaux. L'incapacité à penser l'avenir en dehors de ce paradigme constitue la faille principale du discours officiel sur le développement. Jean-Marie Harribey (Attac France) interviendra samedi matin sur le « pourquoi il est urgent de dissocier croissance et développement ? », sans adhérer pour autant aux thèses des partisans de la décroissance. Partant du postulat que toute production n'est pas forcément polluante ou dégradante, il défend l'idée que la nature de la croissance doit être pensée distinctement dans les pays du Sud et ceux du Nord.
Samedi après-midi, Rémy Herrera et Eric Toussaint s'appuieront sur les incitatives de l'ALBA (Alternative bolivarienne pour les Amériques) et de la Banque du Sud pour penser les nouvelles perspectives en matière de coopération internationale. Lancée le 14 décembre 2004 à la Havane par Fidel Castro et Hugo Chavez, cette Alternative a été rejointe par la Bolivie (2006), le Nicaragua (2007) et elle est approchée actuellement par Haïti et l'Equateur. A de nombreux égards, il pourrait même s'agir d'une mise en application de la Déclaration sur le droit au développement. Cette régionalisation est destinée à renforcer l'autonomie des peuples des Amériques par la solidarité entre les nations parties, en lieu et place de la sacro-sainte compétitivité.
De nombreux ateliers accompagneront les conférences du Symposium. Le dimanche 9 décembre, Roman Künzler, du groupe fiscalité d'attac, animera un atelier portant sur la problématique liant développement et évasion fiscale.

Nous vous invitons à participer nombreux à ce Symposium. Ce sera l'occasion de prendre le temps de réfléchir en commun sur des questions de fond, développées également par attac.
Pour vous inscrire, veuillez vous rendre sur le site : www.cetim.ch

>>> Nestlé s'incruste au sein du gouvernement Lula >>>

« Le multimélange est un programme qui n'existe plus », informe le service de presse du Ministère de la Santé [brésilien]. Clara Takaki Brandão, la nutritionniste qui a créé le composé largement utilisé par la Pastoral da Criança [une organisation à la base catholique pour l'aide aux enfants au Brésil] accuse le gouvernement : « Le multimélange a commencé à être exclu du goûter à l'école pour laisser place au Mucilon, de Nestlé. » L'information est parue dans la revue IstoE de cette semaine.

La scène fut émouvante. Le vice-président [brésilien] José Alencar se préparait à planter un arbre à Brasilia quand une dame de 65 ans et 1,60m de hauteur l'aborda. C'était jeudi matin, le 6 septembre 2007. La femme commença à lui montrer des photos d'enfants [brésiliens] squelettiques, aux silhouettes d'Ethiopiens, qui avaient été sauvés grâce à une farine peu chère et accessible, baptisée « multimélange ».

Les yeux d'Alencar se sont emplis de larmes. Lui qui a vécu une enfance pauvre à l'intérieur du Minas Gerais n'a pas pu prononcer un seul mot. Il a pris la dame dans ses bras, longuement. C'était la pédiatre Clara Takaki Brandão. C'est elle qui a créé le multimélange, composé de farine de riz et de blé, feuilles de manioc et graines de gingembre et citrouille.

Cette formule a, ces trois dernières décennies, révolutionné le travail de la Pastorale de l'Enfant, réduisant les taux de mortalité infantile dans le pays et aidant le Brésil à répondre aux critères du Millénium. Et ce que la pédiatre a demandé au vice-président, c'est qu'il ne laisse pas le gouvernement retirer le multimélange du goûter des enfants. Plus que cela, elle a demandé que la composition en soit définitivement adoptée par le gouvernement. Clara avait déjà fait la même requête au Ministre de la Santé, José Gomes Temporão – mais ce dernier a préféré les composés des multinationales, bien plus chers. « Temporão a dit qu'il n'était pas nécessaire d'adopter le multimélange », déplore Clara.





Il y a deux semaines, l'énergie électrique de Clara au sein du Ministère de la Santé a été coupée. Elle travaille désormais dans l'ombre. « Ils m'ont déjà prévenue que je serais maintenant clandestine au sein du gouvernement », ironise la pédiatre. Mais elle n'a pas toujours vécu dans le noir. La preuve en est que, la semaine dernière, le gouvernement a fêté la réduction de 13% des décès d'enfants entre 1999 et 2004 – période durant laquelle le multimélange s'était développé dans tout le pays.

Depuis 1973, quand est apparue la composition du multimélange, Clara l'avait déjà montrée à toutes les municipalités brésiliennes, avec l'aide de la Pastorale de l'Enfant. Les composés contiennent jusqu'à 20 fois plus de fer et de vitamines C et B1 que la nourriture distribuée dans les cantines scolaires, des endroits où les produits industriels ont été privilégiés. Sans compter les économies réalisées ! « Il est jusqu'à 121% plus cher de donner des collations de marque ! », compare Clara.

Quand elle a commencé à distribuer le multimélange à Santarém, dans le Para, 70% des enfants souffraient de malnutrition et les agriculteurs de la région utilisaient la farine de riz comme engrais pour les plantes ou nourriture pour les cochons. En 1984, l'UNICEF constatait une augmentation de 220% de la moyenne de croissance des enfants dénutris. De cette époque, Clara garde le souvenir de Joice, fillette de deux ans et trois mois qui ne souriait pas, ne marchait pas, ne parlait pas. Grâce au multimélange, un mois après Joice avait commencé à sourire et à battre des mains. Aujourd'hui, le multimélange est adopté par 15 pays. Au Brésil, il s'est transformé en politique publique dans le seul Tocantins.

Clara sait qu'elle affronte des adversaires puissants. Selon elle, au gouvernement, le multimélange a commencé à être exclu du goûter scolaire pour laisser place au Mucilon, de Nestlé, et au lait en poudre, dont le marché est partagé entre Nestlé et Procter & Gamble. « C'est une politique génocidaire de substituer une alimentation industrielle au multimélange », attaque la pédiatre. La coordinatrice nationale de la Pastorale de l'Enfant, Zilda Arns, reconnaît que le multimélange a été important



pour diminuer les indicateurs de malnutrition infantile. « Le multimélange a beaucoup aidé », dit-elle. « Mais il n'est pas capable de décimer l'anémie ; il faut aussi donner toute son importance au lait maternel ». La revue IstoE a cherché à joindre les autorités du Ministère de la Santé tout au long de la semaine, mais nul n'a voulu se prononcer. « Le multimélange est un programme qui n'existe plus », s'est limité à informer le service de presse du Ministère.

17 septembre 2007, Instituto Humanitas Unisinos ->sind-geoblog.blogspot.com/2007/09/instituto-humanitas-unisinos-160907.html



>Bienne /Jura >

Communiqué de presse

Straumann à Villeret: la promotion économique détournée comme outil du tourisme fiscal

Lorsqu'une entreprise voit son revenu augmenter de 17%, on peut s'attendre à ce que ses contributions fiscales suivent pour le moins la même progression. Et bien, l'exemple de l'entreprise Straumann à Villeret (Jura bernois) montre que ce n'est pas si simple: en effet, les recettes de la commune vont diminuer de 60% malgré la bonne situation économique de leur meilleur contribuable.

Cette multinationale suisse a créé en 2000 une importante usine de production dans le Jura bernois. Pour ce faire, elle a négocié avec les autorités locales des rabattements fiscaux au titre de la promotion économique: pendant cinq ans, l'entreprise a pu payer des impôts en-dessous de la norme. Pour profiter au mieux de ces avantages, elle a fait en sorte que sa comptabilité laisse apparaître un maximum des bénéfices à Villeret dans le canton de Berne. La région a pu en profiter pendant cinq ans.

Cette période d'avantages fiscaux ayant pris fin, la multinationale a revu le statut de sa filiale et a annoncé aux autorités communales, semble-t-il par une simple lettre, que ses contributions fiscales allaient être divisées par dix: les bénéfices, en hausse, vont réapparaître de façon comptable dans une autre région, fiscalement plus avantageuse.

Le cas de la multinationale Straumann est un nouvel exemple des méfaits et de l'absurdité de la concurrence fiscale à laquelle se livrent cantons et pays et dont la promotion économique est parfois une composante.

Attac est une organisation internationale qui s'engage notamment pour une fiscalité plus juste. A ce titre, Attac suisse est actuellement active contre la future réforme de l'imposition des entreprises qui sera votée en février prochain et qui va dans le sens de cette absurde harmonisation fiscale vers le bas, dont on voit aujourd'hui les effets néfastes.

Attac Suisse, Bienne et Jura
le 15 novembre 2007

>>> Permis d'évader >>>

Rétrospective des deux Premières du film "Permis d'évader" à Lausanne et à Berne

La campagne fiscalité d'attac est maintenant bien en route. Après la publication, fin 2006, de Kassenkampf – Argumente gegen leere Staatskassen, beaucoup de temps et d'efforts ont été investis dans un film documentaire. Résultat du projet : « Permis d'évader », un film d'une durée de 37 minutes, réalisé par Vania Jaikin et produit par attac.

Le 2 novembre 2007 a eu lieu à Lausanne la Première suisse en français. A la grande salle du Cazar, plus de 80 personnes s'y sont retrouvées dans une ambiance très conviviale. Après la présentation et la projection du film, Vania Jaikin nous a fait part de son expérience en réalisant ce documentaire et des difficultés auxquelles elle a dû être confrontée, n'étant elle-même pas une experte en matière de fiscalité. En outre, les militant-e-s d'attac ont pu présenter leur travail et leurs projets concernant la campagne fiscalité.

Une semaine plus tard, le 8 novembre à l'Université Tobler à Berne, 60 personnes ont assisté à la Première du film, en allemand cette fois-ci. Lors de l'apéritif qui a suivi la projection, du matériel de campagne a été présenté. Outre le livre et le film, la commission fiscalité d'attac a encore élaboré une brochure de 35 pages qui traite de la fiscalité nationale et internationale dans son ensemble. En outre, beaucoup de matériel a été distribué gratuitement : les propositions d'attac en matière de fiscalité, des dépliants, ainsi que des autocollants contre la réforme de l'imposition des entreprises II.

Nous tirons un bilan très positif des premières projections du film. Bien que les politiciens et les médias n'aient réellement répondu à notre invitation comme nous l'espérions, ce film a tout de même suscité un intérêt très grand du public et de certains journalistes. Nous n'avons reçu que des critiques positives et très encourageantes. Ces prochaines semaines, et jusqu'aux votations du 24 février 2008, nous prévoyons de diffuser le film dans plusieurs autres cantons en Suisse. Des projections sont d'ores et déjà prévues à Zurich, Genève, Neuchâtel, Fribourg et en Valais... (consultez notre calendrier de campagne : http://www.suisse.attac.org/Calendrier-de-campagne) Nous espérons aussi pouvoir participer à quelques festivals de films, comme celui de Soleure et de Nyon, début 2008. Notre objectif est de sensibiliser un public aussi large que possible aux problèmes que posent la fiscalité nationale et internationale.

Invitez-nous dans votre commune ! Et nous nous ferons un plaisir de vous fournir notre film et notre matériel de campagne, afin de vous présenter notre vision de la politique fiscale et d'en discuter avec vous.

Contact : 022 800 10 40 ou
steuerreferendum@attac.org



>>> Avec le Réseau pour la justice fiscale à Paris : la bataille des normes comptables. >>>

Du 7 au 9 novembre se tenait à Paris la première séance du nouveau Conseil européen du réseau international de justice fiscale (Tax Justice Network, TJN), réseau dont attac suisse est membre. Les priorités pour l'année prochaine seront les campagnes suivantes : normes comptables de l'Union européenne, Private Equity, perception de la corruption (voir notre blog [1], code de conduite en matière de fiscalité dans l'Union européenne, code de conduite au niveau des Nations unies, influencer l'agenda de Monterrey +6 à Doha l'année prochaine, où les gouvernements feront un premier bilan des Objectifs de développement du Millénaire.

L'article ci-dessous se penche sur les enjeux des normes comptables pour les entreprises multinationales. La question fondamentale est de savoir si les entreprises seront obligées de montrer dans leur comptabilité où elles font du business, **avec qui, quelles sommes et où elles ont payé leurs impôts et à quel gouvernement. En clair on parle ici de centaines de milliards de francs que des normes simples de transparence pourraient mobiliser pour les pays en voie de développement. Plusieurs fois le montant total de l'aide au développement ; argent qui, en ce moment, se perd dans les réseaux financiers secrets des grandes multinationales qui se tissent d'un paradis fiscal à l'autre. Un premier pas a été fait la semaine passée mais personne, et certainement pas les médias, ne s'en est rendu compte.**

Le 14 novembre dernier, le Parlement européen a voté une résolution dont les conséquences sur la transparence des comptes des multinationales et leurs relations aux Etats et aux citoyens du monde entier sont considérables.

Cette résolution concerne les normes comptables proposées par l'IASB (International Accounting Standards Board), une organisation privée, basée à Londres, enregistrée dans l'Etat américain du Delaware – un quasi paradis fiscal – et financée par les grands cabinets d'audit internationaux et quelques-unes des plus puissantes multinationales. Incapables de s'entendre sur un standard comptable commun, les pays européens ont décidé il y a quelques années d'adopter les normes proposées par l'IASB : depuis janvier 2005, toutes les entreprises européennes cotées en Bourse doivent s'y conformer.

Néanmoins, le contenu de certaines normes fait encore l'objet de négociations, notamment parce que les Etats-Unis ont décidé de ne pas les adopter. Un processus de convergence des normes comptables est actuellement engagé qui vise à rapprocher normes européennes et américaines dans l'intention d'aboutir à des normes véritablement harmonisées et permettant de mieux comparer les situations des entreprises à travers le monde. Un objectif tout à fait louable : les différences entre normes comptables permettent souvent aux entreprises de les exploiter à leur avantage. Mais, en fait de « convergence », le mouvement se fait plutôt à sens unique : les normes européennes, plus strictes en termes de transparence des comptes, sont en train d'être abandonnées au profit de normes américaines plus conciliantes (que l'on se rappelle Enron ou bien la crise des crédits immobiliers subprime dont on n'a pas encore fini de sentir les effets).

La résolution approuvée par le Parlement européen concerne la norme comptable « IFRS 8 » qui régit la façon dont les entreprises découpent géographiquement leur reporting comptable. Selon cette norme, une entreprise installée par exemple dans une dizaine de pays africains peut choisir de communiquer un seul chiffre de bénéfices pour l'ensemble « Afrique ». Les pays dans lesquels elle est installée ne peuvent plus alors connaître les résultats de l'activité de cette firme sur leur propre sol. Agrémentez cette opacité de quelques bons conseillers comptables et de l'utilisation des paradis fiscaux et vous avez là tous les ingrédients permettant aux multinationales de contourner les fiscs des pays, riches ou pauvres, dans lesquels elles opèrent.

Un groupe d'investisseurs financiers pesant près de 40% de la Bourse de Londres ont récemment indiqué qu'ils n'aiment pas cette norme IFRS 8. Ils s'inquiètent de la qualité de l'information qui leur est fournie et réclament plus de fiabilité et de précision. La seule façon de les obtenir consiste en un reporting comptable pays par pays. Une coalition d'ONG regroupées sous la bannière Publish what you pay (Rendez public ce que vous payez) s'est mobilisée pour la promotion de ce principe pour les entreprises du secteur énergétique afin d'accroître la transparence des revenus pétroliers dans des pays comme le Nigeria ou le Kazakhstan. Elle a été rejointe par le Tax Justice Network qui plaide de son côté pour que ce même principe soit appliqué à toutes les entreprises.

Le Parlement européen vient également de se saisir du sujet. Les élus de son comité des affaires économiques et monétaires sont devenus furieux lorsque, abordant le sujet, l'IASB a insinué que le Parlement n'avait pas le droit de toucher à son travail. Dans une réunion du 6 novembre dernier, le comité a décidé tout à la fois d'approuver l'utilisation de la norme IFRS 8, mais en assortissant son utilisation d'une longue liste de conditions contraignantes, et de réclamer le développement d'une norme fondée sur le principe du reporting comptable pays par pays, demande étant faite à la Commission européenne de tenir le Parlement informé de ses négociations sur le sujet avec l'IASB dans les 6 mois qui viennent. Le vote du 14 a entériné ces décisions.

Un sacré défi pour l'IASB qui se voit contraint de prendre en compte les demandes d'un parlement lui demandant de changer ses méthodes et de produire des normes qui servent les intérêts de la société plutôt que celui des sociétés. Ce combat ne fait que commencer. Ses implications pour la démocratie, la lutte contre la pauvreté et contre la corruption dans le monde sont considérables. Il mérite d'être soutenu le plus largement.

Visitez le blog de la campagne fiscalité d'ATTAC Suisse ! En peu de temps plus de 70 articles intéressants sur les différents enjeux de la fiscalité suisse et internationale sont en ligne pour vous. www.steuergerechtigkeit.wordpress.com

Note :

[1] http://steuergerechtigkeit.wordpress.com

>>> Expulsions massives de Roumains hors d'Italie >>>

Un événement exemplaire

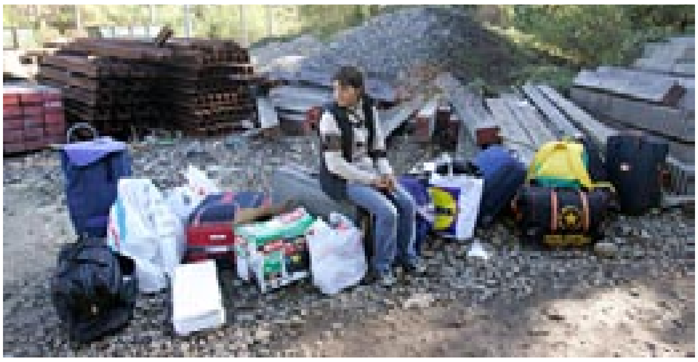
On est le 2 novembre et une Romaine rentre chez elle après ses activités quotidiennes. Tout semble normal, mais, pas très loin de la station de métro, elle est attaquée et perd la vie. C'est un fait divers qui, aussi dramatique soit-il, aurait pu passer inaperçu et faire l'objet d'un entrefilet dans les journaux mais, en quelques heures, cela devient un événement de portée internationale et une tragédie de très grande ampleur.

L'agression a eu lieu, en fait, dans une partie de Rome où se trouvent des bidonvilles habités par des Roumains, et c'est précisément une habitante de ces baraquements qui accuse un autre citoyen roumain du délit. En théorie, le droit italien assure la présomption d'innocence et une accusation ne devrait pas suffire pour être considéré coupable ; d'autant plus que l'accusatrice pourrait avoir intérêt à faire ce témoignage pour prolonger son permis de séjour.

Mais cela n'arrête ni la presse – qui met le Roumain en première page comme si sa culpabilité était certaine – ni le gouvernement qui, par une procédure tout à fait exceptionnelle, se réunit le soir même en session extraordinaire pour approuver ce qu'il appelle le « paquet-sécurité » : une série de mesures qui ont pour effet possible l'expulsion de près de 4700 Roumains dans les 24 heures suivant le crime. Expulsion à relents de nettoyage ethnique qui viole les lois de la Communauté européenne, auxquelles on ne s'oppose pourtant pas quand elles demandent des privatisations ou des coupes budgétaires dans les dépenses publiques.

Apparemment, pour le gouvernement, quelques milliers de pauvres gens campant à la périphérie de la ville constituent un problème justifiant une mesure d'extrême urgence. Aussi incroyable que cela puisse sembler, il n'en va pas de même pour la mafia qui, quelques semaines avant, a été reconnue comme l'économie la plus florissante du pays (90 milliards d'Euro facturés, correspondants à 75% du PIB, selon "SOS IMPRESA", une ONG qui s'occupe de criminalité organisée) et dont l'existence est depuis longtemps déjà en dehors du débat politique.

Cet événement est « exemplaire » à plus d'un titre. Tout d'abord, à propos du rôle des médias : en quelques heures, journaux et télévisions ont transformé en choc national un fait divers qui, aussi tragique soit-il, serait passé totalement inaperçu sans la publicité dont il a fait l'objet. C'est à cause de ce climat médiatique que le





Filippo Monteforte (AFP - Un bidonville où une Italienne a été tuée est déblayé, à Rome, le 3 novembre 2007)

gouvernement a pu se réunir en session extraordinaire – ce qui a encore alimenté le sentiment d'urgence – pour approuver une série de mesures qui auraient difficilement été acceptées dans un climat normal.

Deuxièmement, la nationalité de l'accusé, qui est encore en attente de jugement et donc innocent jusqu'à preuve du contraire, a été utilisée pour orienter les peurs des citoyens. Le gouvernement italien, qui se dit de centre-gauche, a donc utilisé la vieille technique de l'ennemi commun avec le même cynisme que l'UDC, qui cherche à faire passer l'équation Noir=criminel pour gagner les élections ou qualifie de guerre contre le terrorisme l'occupation des territoires palestiniens.

Troisièmement, le gouvernement emploie la répression pour faire face à un problème social auquel il n'est pas en mesure de donner une solution politique. Ce n'est pas un hasard que les expulsions aient nécessité beaucoup d'hommes et de moyens pour faire de la mesure une véritable exhibition en bonne et due forme, une démonstration de force contre celles et ceux qui ne peuvent pas se défendre, afin de distraire l'opinion publique. Spectacle en soi, puisque la Roumanie étant membre de l'Union européenne, tous ses citoyens peuvent entrer en Italie avec un visa de touriste. Autrement dit, avant longtemps, les expulsés seront remplacés par une autre vague de migrants disposés à vivre dans des baraquements pour profiter de miettes de richesse.

En quatrième lieu, à peine deux semaines après les faits, on ne parle plus du crime. Mais quelques extrémistes de droite ont attaqué un groupe de Roumains qu'ils ont gravement blessés, il y a eu divers cas d'insultes et de marginalisation d'enfants roumains à l'école, les footballeurs roumains subissent des insultes racistes, et on est fondé à penser que de nombreux événements similaires se passent sans parvenir aux pages des journaux. La conduite du gouvernement a donc semé un ressentiment qui va accroître la violence et ne fera que donner d'autres prétextes pour continuer sur la voie de la dérive sécuritaire. De la même manière, la guerre de Bush contre le terrorisme ne sert qu'à faire naître une nouvelle génération de terroristes qui justifieront la politique d'agression américaine.

La liste pourrait être plus longue mais ce qui compte vraiment, ce n'est pas tant d'approfondir l'épisode spécifique raconté dans cet article, mais plutôt identifier une série de stratégies communes que les gouvernements, même ceux qui se définissent de gauche, emploient pour obtenir le consensus. En d'autres termes, l'événement rapporté dans cet article montre comment nos politiques ont démissionné de leur rôle de gouvernant, et se contentent de tenir l'opinion publique à distance, sans hésiter pour cela à sacrifier, si nécesaire, des minorités en difficultés.

Traduction
Michèle Mancheron, Coorditrad